



**AU
CŒUR**
DE VOTRE
COLLECTIVITÉ

RÈGLES DU PROGRAMME

Une initiative de

PROMUTUEL
ASSURANCE

PROGRAMME AU CŒUR DE VOTRE COLLECTIVITÉ

CONTEXTE

Consciente de l'importance de son rôle au sein de la communauté, Promutuel Assurance du Lac au Fleuve a mis sur pied un programme d'attribution de dons afin de jouer pleinement son rôle d'entreprise citoyenne dans la région. *Au Cœur de votre collectivité* valorisera ainsi des projets mobilisateurs et collectifs qui contribuent au mieux-être de la communauté.

À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME?

Au Cœur de votre collectivité s'adresse à tous les organismes communautaires, association d'entraide, fondation caritative ou organisation ayant un projet porteur pour la communauté. Ces organismes doivent être situés sur le territoire de Promutuel Assurance du Lac Fleuve, à l'exclusion des MRC du Golfe du Saint-Laurent et de Caniapiscou.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Le projet soumis doit être un projet mobilisateur et collectif qui vise à améliorer le mieux-être de la communauté ou d'un groupe de personnes ayant des besoins spécifiques.
- Le projet doit permettre de rejoindre l'un des cinq grands secteurs privilégiés par la Société mutuelle :
 - Communautaire
 - Éducation/jeunesse (centre de la petite enfance, maison des jeunes, etc.)
 - Santé (physique, mentale, fondation hôpitaux, etc.)
 - Sport (équipe sportive, course, ski, etc.)
 - Divers (environnement, culture, généalogie, etc.)
- L'organisme communautaire, l'association d'entraide, la fondation caritative ou l'organisation doit œuvrer sur le même territoire que Promutuel Assurance du Lac au Fleuve. [Visitez cette page](#) pour consulter la carte du territoire.
-
- Le projet proposé doit se dérouler sur le territoire de Promutuel Assurance du Lac au Fleuve.

EXCLUSIONS

Malgré l'importance et la raison d'être de tous les projets qui seront soumis, les demandes suivantes ne seront toutefois pas retenues :

- Tout projet personnel ou au bénéfice d'un seul individu ou encore qui rejoint une très faible partie de la population
- Tout projet dont le but est de financer un voyage, qu'il soit personnel, humanitaire ou de groupe
- Tout projet qui ne cadre pas avec l'image ni les valeurs de la Société mutuelle
- Tout projet concernant la mise sur pied d'un événement-bénéfice ou d'un événement grand public
- Tout projet d'entreprises, y compris les clubs sociaux
- Tout projet de fondations privées
- Tout projet municipal
- Tout projet concernant un parti politique, un candidat appartenant à un parti politique ou un groupe de pression
- Tout projet qui a un lien avec une organisation religieuse, toutes religions confondues
- Tout projet reçu au-delà de la date limite

SOUMETTRE UN PROJET

Les organismes souhaitant déposer un projet peuvent le faire jusqu'au 15 octobre 2022 à 23 h 59. Pour ce faire, ils devront se rendre sur le site Internet de la Société mutuelle (promutuelassurance.ca/lacaufleuve) et remplir le formulaire à cet effet.

Il est obligatoire de remplir le formulaire disponible sur Internet. Aucune demande écrite ou verbale ne sera acceptée.

Une analyse des projets reçus sera par la suite réalisée, en conformité avec les règles du présent programme. Les organismes seront par la suite informés de la décision du comité d'évaluation.

PRÉCISIONS SUPPLÉMENTAIRES

Les cinq projets ayant recueilli le pointage le plus élevé pour chacun des territoires identifiés ci-dessous seront soumis au vote du public afin d'obtenir un montant supplémentaire. Ce vote se déroulera sur Facebook entre le 7 et le 27 novembre 2022. Le projet ayant recueilli le plus grand nombre de votes recevra un montant additionnel de 10 000 \$ pour réaliser son projet.

REMISE DES DONS

Une remise officielle des dons sera effectuée au cours de l'année 2023, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur à ce moment.